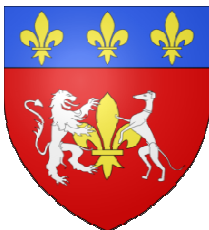




1er Duathlon de Lorgues (83)



Course à pied
5 Km

Cyclisme
32Km

Course à pied
5 Km

Dimanche 15 mars 2015

Informations et renseignements au 076 076 1806
www.tsport.fr

Championnat de France des Clubs de la Défense



Dimanche 15 mars 2015

- 08h00 Accueil des athlètes à la « salle F.MITTERAND de LORGUES»
- 08h00 Ouverture du parc à vélo
- 09h45 Rassemblement devant la mairie
- 09h50 Briefing d'avant course
- 10h00 Départ du 1^{er} duathlon de Lorgues
- 11h15 arrivée du premier coureur
- 11h45 ouverture du parc à vélo (retrait des vélos)
- 13h45 Récupération des derniers vélos, démontage du parc à vélo.
- 13h00 Arrêt des chronomètres
- 13h00 Proclamation des résultats.
- 13h30 pot de clôture et buffet

Droits d'inscriptions

- **Attention fermeture des inscriptions le 08 mars 2015 terme de rigueur**
(le cachet de la poste fait foi)
- *** Pas d'inscription sur place**

Retrait des dossards.

- Retrait des dossards le 14 mars à partir de 14h030 à 18h00 à la salle F.MITTERAND de LORGUES (pour les clubs de la défense uniquement).
- Retrait des dossards de 08h00 à 09h30 à la salle F.Mitterand le dimanche 15 mars pour les athlètes inscrits FFTRI uniquement (n'appartenant pas à la FCD).

Détails et inscriptions sur le site : <http://www.cts.fr>

Accès à l'épreuve

- Licenciés FFTRI sur présentation de la licence 2014-2015
- Les licenciés FFA ou FFC doivent s'acquitter du « Pass journée ».
- Le concurrent non licencié à la FFTRI ou détenteur d'une licence « Accueil » doit acquérir un « Pass compétition » pour accéder à l'épreuve, (à retirer sur place).
Ce Pass (licence journée) est valable uniquement pour le 1^{er} duathlon de Lorgues

Règlement

- L'épreuve est limitée à 250 concurrents individuels.
- Epreuve individuelle ouverte aux hommes et femmes des catégories Junior, Sénior et Vétéran.
- C'est la réglementation Générale de la FFTRI qui est en vigueur.

Rappels

- Pour participer, la licence FFTRI est obligatoire.
- Dossards apparents sur la poitrine des concurrents pour la partie pédestre, dans le dos pour la partie cycliste. Il ne doit pas être plié, ni coupé.
- Déplacements à pieds dans le parc à vélo.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur l'épreuve cycliste.
- Les suiveurs en vélo et en rollers sont interdits sur les parcours pédestre et cycliste.
- Les concurrents devront respecter le code de la route et l'environnement (jet d'emballage de ravitaillement interdit) .
- **La course est sans Drafting, la règle du carton noir sera appliquée (règlement FFTRI).**